

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 559-2021 concernant les ponceaux, les fossés et les canalisations;
- Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités;
- Règlement numéro 561-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 7 avril 2021.

**Gemma Vibert,
Greffière**